



CLDR D'AYWAILLE

Procès-verbal : SEANCE DU 17.10.2023

0. Présences

Mandataires communaux	
DODRIMONT Philippe Président de la CLDR	
CARPENTIER Pascal - Excusé	HENRY René
TOUSSAINT Michaël - Absent	BENOIT Julie - Absente
DOHET Alain - Absent	GILSON Marc - Absent
Membres citoyens	
BARTHOLOME Michel	PARMENTIER Robert
LAMBERT Fanny - Absente	FLAGOTHIER Vincent
RESTEIGNE Stéphanie	ZANGL Stéphanie
BRAHY Bernadette	LAHAYE Geneviève - Absente
HOURLAY Andrée	HODY Thierry
VAN DER ECKEN Jean Luc	THEUNISSEN Pierre - Absent
NISSSEN Éric	LISMONDE Ariane - Absente
DECLERCQ Jean Marie	TIRIONS Fernand
HUART François - Absent	HOCQUET André
LALLEMAND Anne - Excusée	SOUGNEZ Cédric - Absent
BAPTISTE Benoît - Absent	CHARNEUX Christophe - Absent
BRONDOIT Marc - Absent	PAULIS Colette - Excusée
TENRET Jeanne Marie - Absent	FLOHIMONT Marie Paule - Absente
DEPREAY Virginie - Absente	
Employé administratif	
BARTHOLOME Valérie Cheffe de bureau Administration Communale	
Agents du GREOVA	
NOËL Julie Agent de développement	
ANGELETTI Amelia Stagiaire	

1. Approbation du PV du 23 mars 2023

Tous les membres approuvent, à l'unanimité, le PV du 05/07/2023. Dont acte.

2. Introduction par le Président de la CLDR, M. DODRIMONT

M. DODRIMONT introduit la réunion, souhaite la bienvenue et remercie chaque membre pour leur présence à cette troisième réunion CLDR de l'année 2023. Il explique que la CLDR se réunit dans le cadre de la priorisation des fiches-projets sein des lots 2 et 3. Un document est distribué, en cette séance, aux membres présents de la CLDR (cf. annexes). Ce document reprend la définition des lots, les intitulés des fiches-projets concernées, les défis et objectifs de développement ainsi qu'un tableau avec l'enveloppe de subsides possible pour chaque fiche, permettant à chacun des membres d'avoir une vue plus concrète des projets et de les hiérarchiser plus aisément. Il revient aux membres de hiérarchiser et valider la priorisation des fiches-projets (surnommées FP) au sein des lots 2 et 3. La hiérarchisation des fiches-projets au sein du lot 1 avait déjà été faite lors de la précédente CLDR du 05 juillet 2023.

Rappel succinct de la définition des lots :

- **Lot 0** : Participation citoyenne et/ou soutien communal – Réalisations sans gros subsides et avant validation du PCDR par la Région wallonne (RW) ;
- **Lot 1** : Gros projets prioritaires nécessitant, entre autres des subsides du DR, Développement Rural, après la validation du PCDR par la RW. Projets idéalement réalisés dans les 3 premières années du PCDR validé par la RW ;
- **Lot 2** : Projets à réaliser idéalement endéans les 6 premières années du PCDR validé par la RW ;
- **Lot 3** : Projets moins concrets à réaliser après les 6 premières années du PCDR validé par la RW.

Courant 2024, l'objectif sera de mettre à l'étude les projets des fiches classées en lot 1. Il sera opportun d'aboutir à la finalisation du PCDR d'Aywaille et ainsi le présenter au PAT, Pôle d'Aménagement du Territoire, idéalement fin 2024.

3. Présentation des fiches-projets au sein des lots 2 et 3

Mme. NOËL propose à tous les membres de parcourir à nouveau le descriptif des fiches-projets concernées. Il est important de rappeler que cette hiérarchisation des fiches-projets reste, bien entendu, assez théorique. En effet, dans les faits, si l'opportunité se présente de réaliser la fiche 2.5 avant la 2.1, la Commune ne sera pas pénalisée par la Région Wallonne.

Voici les intitulés des fiches-projets qui doivent faire l'objet d'une hiérarchisation au sein du lot 2 :

FP 2. ENTITE, Doter la commune d'un bâtiment de hall-relais agricole destiné au circuit-court en OVA.

Le projet consiste en la création d'un hall-relais agricole au sein de la Commune d'Aywaille, idéalement au zoning d'Harzé, à destination des communes en Ourthe-Vesdre-Ambève. Ce hall serait centralisé dans la Commune, proche des grands accès routiers pour être desservi au mieux. Ce hall-relais comprendrait un grand espace de stockage reprenant les produits de bouche des producteurs locaux, l'artisanat ainsi que les produits types des commerçants. L'objectif serait de mettre en place une ~~coopérative de~~ **coopération entre** producteurs locaux et de créer un « point ferme » où les citoyens pourraient réaliser leurs courses en ligne et les retirer au hall ou les faire livrer à domicile. Ceci permettrait une promotion optimale des produits locaux et une facilitation de leur obtention ; il ne serait plus nécessaire de se déplacer dans chaque point de vente. En outre, lorsque le retrait ou

la livraison ne seraient pas possible pour des problèmes d'heures, des distributeurs automatiques seraient judicieusement placés à l'extérieur pour permettre l'approvisionnement des personnes.

Dans la version la plus optimale du projet, il est envisagé d'introduire à côté du hall-relais un centre de transformation, une conserverie et peut-être, un abattoir rural idéalement situé à côté. De cette manière, le projet serait complet et répondrait à un grand nombre de demandes en OVA.

Enfin, il est envisagé de placer des distributeurs automatiques aux centres des villages ou le long des principaux axes routiers pour donner accès aux produits locaux, même aux heures les plus tardives (pour les personnes ayant oubliés de faire leurs achats).

REMARQUES :

- *Un membre de la CLDR propose de changer le terme « coopérative de producteurs locaux » par « coopération entre producteurs locaux » afin de limiter les possibles interprétations des objectifs visés.*
- *De plus, concernant l'intégration d'un tel projet au sein du seul territoire communal d'Aywaille pour tout l'OVA, la question est posée de la légitimité de l'inscription du projet dans ce PCDR. M. DODRIMONT met en avant l'intérêt économique pour la commune de porter un projet qui sera bénéfique pour l'OVA. Mme. NOËL toutefois rappelle qu'il est tout à fait conforme d'intégrer ce projet dans le PCDR d'Aywaille dans la mesure où il impliquera la présence d'un bâtiment dans le zoning d'Harzé, alors considéré comme localisation idéale, et donc, sur le territoire communal.*

FP 3. REMOUCHAMPS, Aménager le quartier du vieux Sougné.

Le concept de la zone de rencontre est étroitement lié à celui de la zone résidentielle. Cependant, le mot « rencontre » souligne l'existence d'une cohabitation entre les différentes catégories d'usagers. En effet, l'ensemble des usagers peuvent utiliser tout l'espace de la voie publique. En ce sens, il faut privilégier une surélévation d'entrée et de sortie (plateau ou trottoir traversant) et aménager l'espace avec des réducteurs de vitesse (chicanes, rétrécissement, dispositifs surélevés, stationnement organisé en chicane, etc.) afin de limiter la vitesse des véhicules (20 km/h en zone de rencontre).

Ce projet contient aussi des connotations de vie sociale et de convivialité. L'objectif étant de permettre de sécuriser et développer la convivialité dans le quartier entier du vieux Sougné, patrimoniallement très riche ; ce qui permettra de changer complètement la façon d'appréhender les rues. Dans une zone de rencontre, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée et bénéficient de la priorité sur les véhicules.

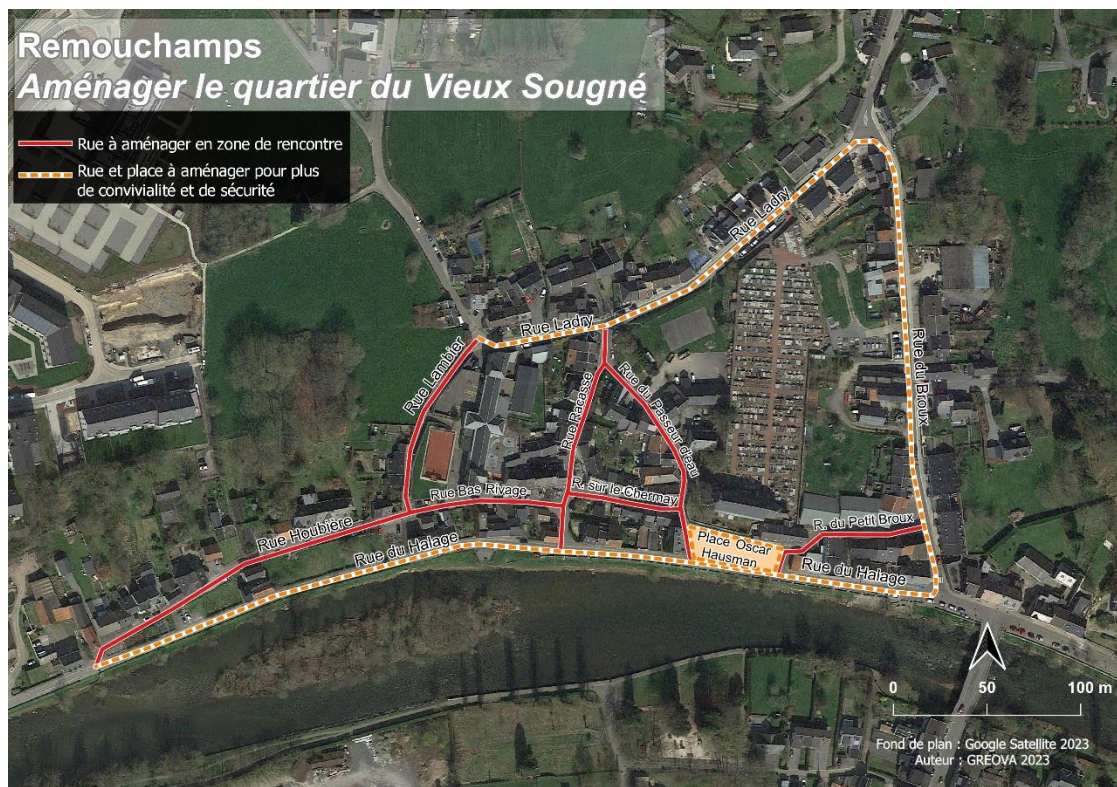
Rues concernées :

- Rue Houbière ;
- Rue Bas Rivage ;
- Rue Lambier ;
- Rue sur le Chermay ;
- Rue Racasse ;
- Rue du Passeur d'eau ;
- Rue du Petit Broux (à préciser).



REMARQUES :

- Lors de la prise de connaissance du plan, les membres se demandent pourquoi seules quelques rues sont prises en compte dans l'aménagement du « quartier », dénomination qui serait alors abusive. Pour rappel, la rue Racasse était la seule rue concernée pour un aménagement en zone de rencontre dans le cadre de l'appel à projet PIMACI (hors PCDR). La question s'était alors posée d'envisager un aménagement à l'échelle du quartier et non d'une seule rue, dans l'idée de former un maillage. Néanmoins, quelques rues et une place n'étaient pas concernées par ces aménagements dans la fiche car des incompatibilités existent telles que la différence de niveaux, la présence de trottoirs, etc. qui sont des éléments aux antipodes de l'essence même des zones de rencontre conformément à la circulaire ministérielle du 23 mai 2011 relative aux zones résidentielle et de rencontre. En effet, une zone de rencontre est une zone totalement partagée où les piétons peuvent utiliser toute la largeur de la voie publique et où les jeux y sont également autorisés. Cette règle correspond à un objectif de partage de l'espace public. Les conducteurs ne peuvent mettre les piétons en danger ni les gêner, au besoin ils doivent s'arrêter. Ils doivent en outre redoubler de prudence en présence d'enfants. Les piétons ne peuvent entraver la circulation sans nécessité. La vitesse y est limitée à 20 km/h.
- Après moult questions et remarques, tous les membres marquent leur accord pour laisser les rues identifiées comme futures zones de rencontres, initialement dans la fiche, mais souhaitent, cependant, que l'ensemble des rues du quartier du Vieux Sougné soient aménagées pour plus de convivialité et de sécurité. La modification de la fiche sera faite en ce sens et ces rues (et la place) y seront ajoutées : rue du Halage, rue du Broux, rue Ladry et Place Oscar Hausman.
- Nouvelle carte :



FP 5. AYWAILLE, Reconstruire un espace polyvalent.

Le projet consiste en la construction d'un espace polyvalent afin de remplacer le kiosque du parc communal Louis Thiry (rue de la Heid) qui a dû être démoli, en cause son état avancé de vétusté. Il est proposé de remplacer le kiosque par une nouvelle structure fixe en dur (en pierre du pays) s'intégrant parfaitement dans le parc mais apportant plus de polyvalence que l'ancienne. Au vu des inondations de juillet 2021, le parc communal ne pourra pas l'accueillir tel qu'imaginé à l'époque ; il est désormais situé en zones inondables. Le projet a donc été revu à la baisse afin d'être plus sobre et surtout de coller au contexte actuel. Il serait donc question d'opter pour ces aménagements succincts :

- Une dalle plane, en dur, ~~peut-être~~ **idéalement** perméable, pour une meilleure stabilité pour la pose éventuelle de structures (chapiteaux, scène, chaises, tables, etc.) et la tenue d'activités nécessitant cela ;
- Des fourreaux permettant l'implantation de mâts pour une éventuelle couverture tendue ou pour accueillir de l'éclairage ;
- Penser à un raccordement électrique (en hauteur ?) voire un raccordement à l'eau également ;
- Permettre un accès facile à un véhicule pour la livraison de matériel ;
- Des bancs en périphérie de la zone ;
- Etc.

Différentes utilisations seraient possibles pour cette infrastructure et ses abords : accueil d'événements touristiques, spectacles lors d'événements tels que l'Ile aux enfants, des concerts de musique d'associations locales ou de groupes extérieurs, des marchés de produits de terroir, démonstrations et cours de danse, cours de tai-chi, activités des mouvements de jeunesse, théâtre de marionnettes, conférences, lieu de départ de promenades guidées mais aussi rassemblement familial, regroupement d'étudiants des écoles toutes proches, etc. ; différents événements et activités pour tout public et généralement à connotation intergénérationnelle.

REMARQUES :

- *Dans la mesure où l'espace sera susceptible d'accueillir plusieurs types d'activités, il serait plus judicieux de faire apparaître dans la fiche-projet la notion d'acquisition de matériel et équipement. En effet, au-delà de la structure en elle-même, il est indispensable d'acquérir du matériel, dans le cadre de la fiche, pouvant parfois être onéreux tel qu'un podium, des mâts et couverture tendue, un éclairage qualitatif, etc. La question du stockage du matériel est alors posée. Il serait opportun d'envisager celui-ci dans le futur bâtiment du Service des Travaux (anciennement chez Bodart & Gonay au zoning d'Harzé).*
- *D'après M. DODRIMONT, « idéalement perméable » est préférable au terme « peut être perméable ».¹*
- *M. HENRY précise qu'il faudra prêter attention à la dimension de la dalle qui devra être d'une certaine grandeur afin de permettre la pose des structures et la tenue des activités envisagées. De plus, un membre propose qu'une collaboration soit envisagée avec l'absl AGISCA pour la gestion du site. Ces éléments seront ajoutés à la fiche.*

¹ A noter que le développement rural impose uniquement des choix de revêtement perméable. Le texte ne peut alors que contenir le terme « perméable ».

FP 13. AYWAILLE, Réaliser une passerelle parallèle (ou accrochée) au pont d'Aywaille pour les usagers doux.

Le projet consiste à créer une passerelle dans le cadre du développement des modes doux sur la commune. Cette passerelle se situerait en parallèle (ou accrochée) du pont d'Aywaille (Place Joseph Thiry) et permettrait aux usagers doux de passer d'un côté à l'autre de la rive, en toute sécurité, et d'ainsi relier le centre d'Aywaille au parc communal. Le lieu sera déterminé en fonction des opportunités écoulant de la réfection de la place Thiry. En effet, via ce projet, des aménagements en faveur de la mobilité douce sont déjà prévus sur le pont d'Aywaille : trottoir élargi et marquage pour rejoindre le (pré)RAVeL sur le pont.



Passerelle parallèle



Passerelle accrochée (cf. Trois-Ponts)

REMARQUES : sans objet.

FP 15. AYWAILLE, Construire un Centre d'Interprétation de la Nature à proximité de la Heid des Gattes en collaboration avec l'Asbl Ardenne et Gaume.

Le Centre d'Interprétation de la Nature s'intégrerait dans le paysage local. Il verrait le jour, en collaboration avec l'Asbl Ardenne et Gaume, à proximité de la Heid des Gattes. Ce centre offrirait, à tout public, divers services dans le cadre de la préservation et la promotion de la nature comme cela est fait à la Maison de la nature à Berinzenne :

- Informations générales concernant la nature ;
- Promenades guidées ;
- Circuits animés par des géologues ;
- Animations pédagogiques sur l'environnement (en particulier sur le thème de l'eau cf. Inondations 2021) ;
- Stages (de vacances) ;
- Expositions, conférences, cycles de formations (permaculture, etc.) ;
- Ecole du dehors ;
- Mise à disposition de locaux et collaboration avec des institutions, le PCDN et des associations locales ;
- Etc.

Cet espace dédié à la nature pourrait être un lieu de rencontre ou point d'attache pour discuter ou débiter des actions ou des animations mises en place grâce aux subsides BiodiverCité comme la plantation d'arbres, de vergers ou de haies avec des bénévoles ou des écoles, la création de brochures ou de panneaux didactiques sur la nature, l'entretien de pelouses sèches situées sur le territoire de la commune, le semis de pré-fleuris, la création de balisages pour canaliser les promeneurs sur les chemins, la réalisation de balades guidées sur le thème de la nature, la restauration des sites favorables à la biodiversité, etc. Ce lieu pourrait convenir également pour des animations dans le cadre de la Semaine de l'arbre ou pour les écoles du dehors, suivies par de plus en plus d'écoles aqualiennes.

REMARQUES : sans objet.

Résultat et raisons de la hiérarchisation des fiches-projets au sein du lot 2 :

Fiches-projets	Priorisation	Raisons évoquées
LOT 2		
FP 2. ENTITE, Doter la commune d'un bâtiment de hall-relais agricole destiné au circuit-court en OVA. Max. 60% : 510 000 / total 850 000 € : <i>Economie</i>	LOT 2.4	<i>Projet en lien avec un projet pilote lancé par le GREOVA dans le cadre du projet DIGITAL WALLONIA. Ce projet viendrait s'y greffer dans un futur assez lointain</i>
FP 3. REMOUCHAMPS, Aménager le quartier du vieux Sougné. Max. 80% : 400 000 / total 500 000 € : <i>Espace partagé</i>	LOT 2.2	<i>Développement de la mobilité douce souhaité</i>
FP 5. AYWAILLE, Reconstruire un espace polyvalent. Max. 80% : 400 000 / total 500 000 € : <i>Espace convivial</i>	LOT 2.1	<i>Projet englobant</i>
FP 13. AYWAILLE, Réaliser une passerelle parallèle (ou accrochée) au pont d'Aywaille pour les usagers doux. Max. 80% : 680 000 / total 850 000€ si communal : <i>Mobilité douce</i>	LOT 2.5	<i>Contraintes techniques importantes. Une première réponse, au besoin identifié, verra déjà le jour via la réfection de la place Thiry (pas urgent)</i>
FP 15. AYWAILLE, Construire un Centre d'Interprétation de la Nature à proximité de la Heid des Gattes en collaboration avec l'Asbl Ardenne et Gaume. Max. 80% : 400 000 / total 500 000 € : <i>Environnement</i>	LOT 2.3	<i>Souhait de mettre en avant le développement de l'environnement</i>

Voici les intitulés des fiches-projets qui doivent faire l'objet d'une hiérarchisation au sein du lot 3 :

FP 14. ENTITE, Améliorer/multiplier les petites infrastructures conviviales.

Le projet consiste à offrir aux Aqualiens la possibilité de pouvoir profiter d'infrastructures conviviales et fédératrices. Concrètement, le lien social intergénérationnel ainsi que l'attractivité des lieux seront insufflés à cet espace grâce, notamment, aux aménagements suivants :

- Installation de parcours *vitae*, d'aires de jeux, de potagers collectifs, de terrains de pétanque et d'autres infrastructures susceptibles de rassembler toutes les générations :

Lieux potentiels où concrétiser les aménagements précités :

- Créer une plaine de jeux à Deigné ;
- Sensibiliser au respect et au bon usage de l'aire de jeux d'Awan (rue de Saint-Roch) ;
- Développer l'aire de jeux et créer un espace convivial dans le village de Ernonheid (qui connaît une croissance démographique) ;
- Pallier le manque d'infrastructures à **Septroux** ;
- Installer des tables de pique-nique fixées au **lieu-dit Notre Dame de la Redoute**, au-dessus de la *rue du Promontoire*, à *Playe* et au fil de la promenade de la *rue de la Reffe* ;
- Installer des rampes de **skate-park** aux plaines de jeux où il serait opportun d'en installer ;
- etc.

Aspects et critères à prendre impérativement en compte :

- Le lieu choisi devra être un lieu de passage car il nécessitera une surveillance sociale : le quartier et les riverains devront en effet être respectés (règles élémentaires de savoir-vivre) ; peu ou pas d'éclairage est d'ailleurs prévu afin de ne pas encourager les rassemblements nocturnes et les nuisances qu'ils génèrent ;
 - Les appareils et infrastructures devront être adaptés à tous ;
 - Une attention particulière sera prévue pour les jeunes dans le développement des infrastructures ;
 - Le lieu devra être entretenu pour éviter de tomber en désuétude.
- Installation de bancs et tables en suffisance dans tous les quartiers pour y créer davantage de zones de rencontre :
 - Pallier le manque de bancs dans le **village de Nonceveux** ;
 - Faire le tour des villages pour identifier les zones où il serait intéressant d'en placer.

La maintenance et de la gestion de toutes ces infrastructures souhaitées sont à prendre en compte pour leur pérennisation. En effet, d'autres communes ont malheureusement vécu de mauvaises expériences avec leurs aménagements, sévèrement vandalisés peu après leur inauguration, d'où l'importance de prévoir peu mais bien un minimum de points lumineux et de surveillance sociale permettant d'assurer un environnement sécurisant tout en valorisant le(s) site(s).

REMARQUES : sans objet.

FP 12. ENTITE, Compléter et parfaire le réseau cyclo-piéton et renforcer le maillage entre les villages et vers les communes voisines.

Le projet consiste à multiplier les circuits cyclo-piétons sur l'ensemble de la commune pour faciliter au quotidien, dans un premier temps, la mobilité douce à Aywaille et, dans un second temps, avec les communes voisines : Sprimont, Comblain-au-Pont, Esneux, Chaudfontaine, Trooz, Pepinster et Theux.

Les attentes communales et citoyennes en faveur de nouvelles ou actuelles liaisons cyclopédestres sont les suivantes : des pistes entre les différents villages de l'entité ainsi que vers les communes limitrophes.

Des aires de repos et des racks pour vélos (électriques entre autres) pourraient également être aménagés aux entrées et/ou sorties des villages afin de faire de ces derniers des lieux de rencontres ; et des grands panneaux d'informations relatifs au patrimoine paysager ou bâti pourraient être placés ici et là afin d'être lus aisément par les usagers en mouvement.

Notons qu'au regard des difficultés souvent rencontrées pour financer et aménager des pistes cyclables et piétonnes sécurisées le long des routes nationales (nombreuses sur la commune), l'on pourrait, lorsque c'est possible, plutôt miser sur la réouverture – ou du moins sur le déplacement – et l'aménagement d'anciens sentiers communaux utiles (c'est-à-dire reliant deux villages) mais oubliés car devenus inaccessibles au public (barrières, fonds de jardin, accès d'agriculteurs illégalement privatisés, etc.).

REMARQUES : sans objet.

~~FP 10. ENTITE, Développer des parcours d'énigmes et de jeux au sein de balades pédagogiques existantes.~~

Développer des parcours d'énigmes et de jeux au sein de balades pédagogiques existantes (exemple : La Heid des Gattes) afin de mettre en valeur le site via des jeux adaptés aux enfants pour mieux connaître la région. Une initiative déjà testée est Totemus (<https://totemus.be/>) : une application qui permet d'accéder gratuitement à un réseau de balades connectées sous forme de chasses aux trésors, afin de vivre des expériences originales et inoubliables sur des territoires exceptionnels. L'objectif étant de partir à la (re)découverte de régions sous le signe de l'amusement et ainsi développer davantage l'attrait touristique de la région. Divers aménagements pourraient être prévus dans le cadre de cette fiche tels que :

- Modules de divertissement thématiques en lien avec le contenu des balades ;
- Bornes interactives, placées à divers points d'intérêts de la commune, afin de promouvoir les parcours ;
- Espaces conviviaux permettant de faire une pause pour les marcheurs sur le parcours et profiter du beau cadre de la commune ;
- Etc.

La maintenance et la gestion de toutes ces infrastructures souhaitées sont à prendre en compte pour leur pérennisation. En effet, d'autres communes ont malheureusement vécu de mauvaises expériences avec leurs aménagements, sévèrement vandalisés peu après leur inauguration, d'où l'importance de prévoir peu mais bien un minimum de points lumineux et de surveillance sociale permettant d'assurer un environnement sécurisant tout en valorisant le(s) site(s).

REMARQUES :

- Les membres de la CLDR trouvent que le contenu de la FP 10 est en lien direct avec celui de la FP 5 AYWAILLE, Reconstruire un espace polyvalent. En effet, dans la FP 5, il est question de l'aménagement du point de départ de balades dans le parc communal d'où la proposition de fusionner les deux. Dès lors, la FP. 10 n'existera plus en tant que telle et se greffera à la FP.5 du lot 2.

FP 9. ENTITE, Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

La rénovation énergétique des bâtiments communaux pourrait être faite via l'amélioration de, par exemple :

- La toiture : isolation thermique, installation de panneaux photovoltaïques, installation de toiture végétalisée, etc. ;
- La façade : isolation thermique ;
- Les portes et fenêtres : réparation ou remplacement des châssis ;
- L'intérieur du bâtiment : isolation thermique du sol ou du plancher ;
- Le chauffage : placement ou remplacement de la méthode de chauffage, installation d'une régulation de chauffage, installation d'un chauffage-eau solaire thermique ou via pompe à chaleur, etc. ;
- La ventilation : Installation d'une ventilation mécanique contrôlée système C ou D ;
- Etc.

La rénovation concernera des bâtiments déjà existants, les normes énergétiques s'en verront élevées et les adaptations démontreront un impact positif en termes d'économies d'énergie.

La commune pourrait également rejoindre une communauté d'énergie telle que le « Cluster Tweed » en Wallonie : <https://clusters.wallonie.be/tweed/fr/page-datterrissage/qui-sommes-nous>

REMARQUES : sans objet.

FP 7. ENTITE, S'adapter et atténuer ~~Prévenir~~ les effets du changements climatiques en développant des projets environnementaux.

De nombreux acteurs et outils de gestion de l'environnement sont présents depuis longtemps sur la commune (conventions, règlements, certification PEFC, contrats de rivières, charte, etc.). De nombreuses pistes pour améliorer la biodiversité et lutter contre le ~~réchauffement~~ ~~dérèglement~~ climatique ont été abordées lors des consultations citoyennes :

- Réduction drastique des émissions de GES ;
- Création de bassin de rétention des eaux pluviales ;
- Plantation d'essences locales et adaptées, notamment, à la sécheresse ;
- Conservation des ressources en eau ;
- Sensibilisation de la population (ex : réduire l'utilisation de la voiture, gestes du quotidien à appliquer, éviter la surconsommation, consommer local, etc.) ;
- Déplacement des zones industrielles hors de plaines inondables ;
- Lutte contre à l'imperméabilisation croissante du sol, liée à la suppression d'espaces verts et de terre-pleins végétalisés, causant des problèmes d'inondation en aval ;
- Réduction des déchets ;
- Réduction de la consommation d'électricité ;
- Décarbonation de la mobilité ;
- Etc.

REMARQUES : sans objet.

FP 6. ENTITE, Réhabiliter certains bâtiments vides au nom du développement rural.

Le but de cette fiche est de réhabiliter des bâtiments vides au nom du développement rural (intérêt sociétal, environnemental ou économique) à destination des aqualiens, tels que, par exemple :

- Désacraliser des bâtiments religieux dans le but d'amener de la convivialité, etc. ;
- Convertir l'église de Houssonloge en zone culturelle (en-cours) ;
- Transformer les bâtiments vides en logements adaptés au vieillissement de la population et aux familles monoparentales (réalisé à Stoqueu, par exemple) ou en salles de village ;
- Etc.

Les biens cadastrés division 3, section A, n°1321A et section B, n°748D, sis Houssonloge à 4920 Harzé, sont propriété de la Fabrique d'Eglise St Jacques de Harzé. Ces biens correspondent respectivement à la Chapelle de Houssonloge et au terrain jointif. La Chapelle n'est presque plus utilisée comme lieu de culte, les bâtiments sont à l'abandon donnant une piètre image du culte catholique et la Fabrique d'Eglise St Jacques de Harzé n'a pas les moyens de pourvoir à son entretien. La Commune est à la recherche d'un immeuble pour des activités associatives, récréatives et culturelles. Un accord est intervenu entre la Commune et la Fabrique d'Eglise, il en ressort que la vente de la chapelle et du terrain attenant, en faveur de la commune, pourrait se réaliser sous certaines conditions :

- Le maintien de la nef centrale et du chœur en un seul espace pour toujours permettre, à l'occasion, la célébration du culte ;
- Le maintien du clocheton et sa cloche toujours fonctionnelle, garantissant ainsi les symboles de la chapelle ;
- La dédicace d'un local de service pour rangement des matériels tant liturgiques que ceux des festivités de la Ste Anne.

Les travaux de transformation de la sacristie en chapelle, d'un local rangement, de sanitaires, de l'aménagement des abords et de réparation de la cloche estimés à la somme de 60.000 euros TVAC seront pris en charge par la Commune, somme qui sera déduite du prix d'achat de la propriété de la FE estimée à 112.000€.

La désaffectation de la chapelle a été décidée par le Ministre wallon Christophe Collignon en date du 16 mars 2023. La tutelle provinciale de la Fabrique d'Eglise doit encore donner son accord sur la vente de ces biens à la Commune d'Aywaille suivant un projet d'acte du Comité d'Acquisition de Liège.

REMARQUES : sans objet.

FP 4. AYWAILLE, Créer une Maison des Associations.

Le projet consiste à offrir aux Aqualiens la possibilité de pouvoir profiter d'un espace de convivialité fédérateur. Le lieu n'est pas encore défini mais devra être assez central pour desservir un maximum de citoyens. Il serait intéressant de s'inspirer d'initiatives telle que la PILE à Malmedy. Ce projet se veut inclusif ; il n'y a pas de limite d'âge, de catégorie socioprofessionnelle ou de discrimination envers les personnes handicapées. La *Maison des Associations* s'inscrit dans la politique du Gouvernement wallon qui vise à lutter contre l'exclusion. Lutte dont les objectifs sont les suivants :

- Rompre l'isolement social ;
- Améliorer le bien-être et la qualité de la vie des Aqualiens ;
- Lutter contre la fracture numérique ;
- Favoriser le lien social et l'engagement citoyen ;
- Assurer une proximité de différents services ;
- Créer un lieu de rencontre, d'animations et de convivialité ;
- Créer un lieu de référence pour les habitants de l'entité.

Concrètement, le lien social intergénérationnel ainsi que l'attractivité des lieux seront insufflés à cet espace, notamment, par les activités et aménagements suivants :

- Créer une salle polyvalente et accessible ;
- Accueillir des expositions (photos, etc.) ;
- Développer un café philosophie ;
- Créer un repair café ;
- Mettre à disposition d'associations existantes des locaux pour exercer leurs activités ;
- Etc.

REMARQUES : sans objet.

Résultat et raisons de la hiérarchisation des fiches-projets au sein du lot 3 :

Fiches-projets	Priorisation	Raisons évoquées
LOT 3		
FP 14. ENTITE, Améliorer/multiplier les petites infrastructures conviviales. Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € : <i>Espace convivial</i>	LOT 3.3	<i>Souhait de porter des projets à destination du bien-être citoyen</i>
FP 12. ENTITE, Compléter et parfaire le réseau cyclo-piéton et renforcer le maillage entre les villages et vers les communes voisines. Max. 80% : 680 000 / total 850 000€ si communal : <i>Mobilité douce</i>	LOT 3.2	<i>La mobilité douce n'ayant pas été mise en priorité au sein du lot 2, souhait de la mettre en avant dans le lot 3</i>
FP 10. ENTITE, Développer des parcours d'énigmes et de jeux au sein de balades pédagogiques existantes. Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € si Espace convivial	LOT 3.1	<i>Supprimée en tant que telle et greffée à la FP. 5 du lot 2</i>
FP 9. ENTITE, Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments communaux. Max. 60% : 510 000/ total 850 000 € : <i>Energie</i>	LOT 3.4	<i>Une rénovation est déjà prévue, cette FP sera envisagée plus tard, en fonction des nouvelles obligations de rénovation</i>
FP 7. ENTITE, S'adapter et atténuer les effets Prévenir les du changements climatiques, en développant des projets environnementaux. Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € : <i>Environnement</i>	LOT 3.1	<i>Souhait de mettre en avant les questions environnementales au sein du lot 3</i>
FP 6. ENTITE, Réhabiliter certains bâtiments vides au nom du développement rural. Max. 80% : 680 000/ total 850 000 € : <i>Bâtiment de service</i> (Max. 60% : 510 000/ total 850 000 € : <i>Logement / Energie</i>)	LOT 3.5	<i>FP très vague qui pourra être activée en fonction des opportunités</i>

FP 4. AYWAILLE, Créer une Maison des Associations.

Max. 80% : 680 000/ total 850 000 € : **Bâtiment de service**

LOT 3.6

Projet jugé
« utopiste » par
certains membres
mais fortement
souhaité par d'autres,
à voir ce qui sera
possible en fonction
des opportunités

4. Récapitulatif de la priorisation des fiches-projets au sein des lots 1, 2 et 3

Fiches-projets	Priorisation	Infos suppl.
LOT 1		
AYWAILLE, Acheter le bâtiment de la gare (bien situé et très accessible) pour y créer un espace polyvalent et fédérateur offrant des services divers aux citoyens.	LOT 1.1	/
Max. 80% : 680 000/ total 850 000 € : Bâtiment de service		
AYWAILLE, Réaliser un réseau de chaleur destiné à différents bâtiments communaux.	LOT 1.2	/
Max. 60% : 510 000/ total 850 000 € : Energie		
ENTITE, Poursuivre le travail effectué dans le cadre du PCDMD afin de développer la mobilité douce sur le territoire aqualien.	LOT 1.3	/
Max. 80% : 680 000 / total 850 000€ : Mobilité douce		
LOT 2		
AYWAILLE, Reconstruire un espace polyvalent.	LOT 2.1	Fusion FP 5 et 10.
Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € : Espace convivial		
ENTITE, Développer des parcours d'énigmes et de jeux au sein de balades pédagogiques existantes.		
Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € si Espace convivial		
REMOUCHAMPS, Aménager le quartier du vieux Sougné.	LOT 2.2	/
Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € : Espace partagé		

AYWAILLE, Construire un Centre d'Interprétation de la Nature à proximité de la Heid des Gattes en collaboration avec l'Asbl Ardenne et Gaume. Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € : Environnement	LOT 2.3	/
ENTITE, Doter la commune d'un bâtiment de hall-relais agricole destiné au circuit-court en OVA. Max. 60% : 510 000 / total 850 000 € : Economie	LOT 2.4	/
FP 13. AYWAILLE, Réaliser une passerelle parallèle (ou accrochée) au pont d'Aywaille pour les usagers doux. Max. 80% : 680 000 / total 850 000€ si communal : Mobilité douce	LOT 2.5	/
LOT 3		
FP 7. ENTITE, S'adapter et atténuer les effets du changement climatique en développant des projets environnementaux. Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € : Environnement	LOT 3.1	/
FP 12. ENTITE, Compléter et parfaire le réseau cyclo-piéton et renforcer le maillage entre les villages et vers les communes voisines. Max. 80% : 680 000 / total 850 000€ si communal : Mobilité douce	LOT 3.2	/
FP 14. ENTITE, Améliorer/multiplier les petites infrastructures conviviales. Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € : Espace convivial	LOT 3.3	/
FP 8. ENTITE, Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments communaux. Max. 60% : 510 000/ total 850 000 € : Energie	LOT 3.4	/
FP 6. ENTITE, Réhabiliter certains bâtiments vides au nom du développement rural. Max. 80% : 680 000/ total 850 000 € : Bâtiment de service (Max. 60% : 510 000/ total 850 000 € : Logement / Energie)	LOT 3.5	/

FP 4. AYWAILLE, Créer une Maison des Associations.

LOT 3.6

/

Max. 80% : 680 000/ total 850 000 € : **Bâtiment de service**

~~FP 10. ENTITE, Développer des parcours d'énigmes et de jeux au sein de balades pédagogiques existantes.~~

~~**LOT 3.**~~

*Suppression et
fusion avec la FP 5.
en lot 2*

~~Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € si **Espace convivial**~~

Tous les membres approuvent, à l'unanimité, la priorisation des fiches-projets. Dont acte.

5. Divers

Mme. BARTHOLOME explicite rapidement la composition et les maillons concernés par la fiche 1.3 *ENTITE, Poursuivre le travail effectué dans le cadre du PCDMD afin de développer la mobilité douce sur le territoire aqualien*. Ce complément d'informations est à greffer au projet PIC-PIMACI (cf. document annexé). Des questions quant aux prochaines étapes de la procédure de la réalisation du PCDR ont été posées à Mme NOËL, agent de développement du GREOVA. Cette dernière précise que le lot 0 a été revu par le développement rural et que les actions qui n'ont pas encore été réalisées, bien que celles-ci ne demandent pas de grands moyens financiers, devront être classées au sein des lots 1, 2 ou 3.

Projection souhaitée pour les prochains mois :

- **Avant fin 2023** : Organisation d'une nouvelle CLDR afin de distribuer les fiches immatérielles dans les différents lots (rappel de précision : le lot 0 a été revu par le développement rural et les actions qui n'ont pas encore été réalisées, bien que celles-ci ne demandent pas de grands moyens financiers, doivent être classés au sein des lots 1, 2 ou 3). Cette nouvelle CLDR ne nécessite pas une séance en présentielle, il y aura une réunion virtuelle sous forme de sondage en ligne, ou quelque autre forme de consultation électronique.
- **Premier semestre 2024** : Finalisation des fiches-projets par le GREOVA et écriture du cahier des charges par la commune pour désigner un auteur de projet pour le lot 1. Il faut que la CLDR garde à l'esprit que la procédure n'est pas mise en pause et que le travail se poursuit en interne, sans que cela nécessite une consultation. La CLDR sera consultée dès que des plans seront proposés par le bureau d'études.
- **Idéalement courant 2024** : Finaliser de manière définitive le PCDR et le présenter auprès du Pôle d'Aménagement du Territoire.

M. DODRIMONT remercie tous les membres pour leur présence et lève la séance.

Fin de la réunion à 22h00.

Philippe DODRIMONT,
Président

Valérie BARTHOLOME,
Secrétaire de la CLDR

6. Annexes

Document distribué en séance :



GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE

Asbl GREOVA

COMMUNE D'AYWAILLE

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Réunion de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)
Le 17 octobre 2023 à 20h

Ordre du jour

1. Introduction par Philippe DODRIMONT, *Président de la CLDR*
2. Approbation du PV de la réunion du 05 juillet 2023
3. Présentation des fiches priorisées en lots 2 et 3
4. Hiérarchisation des fiches-projets au sein des lots 2 et 3
5. Divers
6. Conclusion

1. Introduction

La CLDR se réunit, à nouveau, dans le cadre de la hiérarchisation des fiches-projets (lots 2 et 3) qui sont elles-mêmes le résultat des Groupes de travail. **Ce document** qui vous sera distribué en séance, reprend un résumé de chaque fiche des lots 2 et 3 afin de vous permettre d'avoir une vue plus concrète des projets et d'ainsi les hiérarchiser plus facilement.

- *Lot 0 : Participation citoyenne et/ou soutien communal – Réalisations sans gros subsides et avant validation du PCDR par la Rlv, Région wallonne ;*
- *Lot 1 : Gros projets prioritaires nécessitant, entre autres des subsides du DR, Développement Rural, après la validation du PCDR par la Rlv. Projets idéalement réalisés dans les 3 premières années du PCDR validé par la Rlv ;*
- *Lot 2 : Projets à réaliser idéalement endéans les 6 premières années du PCDR validé par la Rlv ;*
- *Lot 3 : Autres projets susceptibles un jour d'être encouragés par le DR (en fonction des opportunités).*

Pour rappel, les projets des lots 1, 2 et 3 doivent attendre que le PCDR soit finalisé et validé par le PAT pour pouvoir être réalisés. Cependant, les lots 0, quant à eux, doivent déjà être réalisés, engrangés avant la validation du PCDR.

Courant 2024, l'objectif sera de mettre à l'étude les projets des fiches classées en lot 1. Il sera opportun d'aboutir à la finalisation du PCDR d'Aywaille et ainsi le présenter au PAT, *Pôle d'Aménagement du Territoire*, idéalement fin 2024.

* Document reprenant des informations devant encore faire l'objet de modifications : non contractuel

1 - Julie NOËL, Agent PCDR au GREOVA



2. Approbation du PV de la réunion du 05 juillet 2023

3. Présentation des fiches priorisées en lots 2 et 3

Voici les intitulés des fiches-projets qui doivent faire l'objet d'une hiérarchisation au sein du lot 2 :

FP 2. ENTITE, Doter la commune d'un bâtiment de hall-relais agricole destiné au circuit-court en OVA.

Le projet consiste en la création d'un hall-relais agricole au sein de la Commune d'Aywaille, idéalement au zoning d'Harzé, à destination des communes en Ourthe-Vesdre-Ambève. Ce hall serait centralisé dans la Commune, proche des grands accès routiers pour être desservi au mieux. Ce hall-relais comprendrait un grand espace de stockage reprenant les produits de bouche des producteurs locaux, l'artisanat ainsi que les produits types des commerçants. L'objectif serait de mettre en place une coopérative de producteurs locaux et de créer un « point ferme » où les citoyens pourraient réaliser leurs courses en ligne et les retirer au hall ou les faire livrer à domicile. Ceci permettrait une promotion optimale des produits locaux et une facilitation de leur obtention ; il ne serait plus nécessaire de se déplacer dans chaque point de vente. En outre, lorsque le retrait ou la livraison ne seraient pas possible pour des problèmes d'heures, des distributeurs automatiques seraient judicieusement placés à l'extérieur pour permettre l'approvisionnement des personnes.

Dans la version la plus optimale du projet, il est envisagé d'introduire à côté du hall-relais un centre de transformation, une conserverie et peut-être, un abattoir rural idéalement situé à côté. De cette manière, le projet serait complet et répondrait à un grand nombre de demandes en OVA.

Enfin, il est envisagé de placer des distributeurs automatiques aux centres des villages ou le long des principaux axes routiers pour donner accès aux produits locaux, même aux heures les plus tardives (pour les personnes ayant oubliés de faire leurs achats).

FP 3. REMOUCHAMPS, Aménager le quartier du vieux Sougné.

Le concept de la zone de rencontre est étroitement lié à celui de la zone résidentielle. Cependant, le mot « rencontre » souligne l'existence d'une cohabitation entre les différentes catégories d'usagers. En effet, l'ensemble des usagers peuvent utiliser tout l'espace de la voie publique. Privilégier une surélévation d'entrée et de sortie (plateau ou trottoir traversant) et d'aménager l'espace avec des réducteurs de vitesse tels que chicanes, rétrécissement, dispositifs surélevés, stationnement organisé en chicane, etc. afin de limiter la vitesse des véhicules qui y est limitée à 20 km/h.

Ce projet contient aussi des connotations de vie sociale et de convivialité. L'objectif étant de permettre de sécuriser et développer la convivialité dans le quartier entier du vieux Sougné, patrimoniallement très riche ; ce qui permettra de changer complètement la façon d'appréhender les rues. Dans une zone de rencontre, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée et bénéficient de la priorité sur les véhicules.

Rues concernées :

- Rue Houbière ;
- Rue Bas Rivage ;
- Rue Lambier ;
- Rue sur le Chermay ;
- Rue Racasse ;
- Rue du Passeur d'eau ;
- Rue du Petit Broux (à préciser).

2 - Julie NOËL, Agent PCDR au GREOVA



FP 5. AYWAILLE, Reconstruire un espace polyvalent.

Le projet consiste en la construction d'un espace polyvalent afin de remplacer le kiosque du parc communal Louis Thiry (rue de la Heid) qui a dû être démolie suite à son état avancé de vétusté. Il est proposé de remplacer le kiosque par une nouvelle structure fixe en dur (en pierre du pays) s'intégrant parfaitement dans le parc mais apportant plus de polyvalence que l'ancienne. Au vu des inondations de juillet 2021, le parc communal ne pourra pas l'accueillir tel qu'imaginé à l'époque ; il est désormais situé en zones inondables. Le projet a donc été revu à la baisse afin d'être plus sobre et surtout de coller au contexte actuel. Il serait donc question d'opter pour ces aménagements succincts :

- Une dalle plane, en dur, peut-être perméable, pour une meilleure stabilité pour la pose éventuelle de structures (chapiteaux, scène, chaises, tables, etc.) et la tenue d'activités nécessitant cela ;
- Des fourreaux permettant l'implantation de mâts pour une éventuelle couverture tendue ou pour accueillir de l'éclairage ;
- Penser à un raccordement électrique (en hauteur ?) voir un raccordement à l'eau également ;
- Permettre un accès facile à une véhicule pour la livraison de matériel ;
- Des bancs en périphérie de la zone ;
- Etc.

Différentes utilisations seraient possibles pour cette infrastructure et ses abords : accueil d'événements touristiques, spectacles lors d'événements tels que l'île aux enfants, des concerts de musique d'associations locales ou de groupes extérieurs, des marchés de produits de terroir, démonstrations et cours de danse, cours de tai-chi, activités des mouvements de jeunesse, théâtre de marionnettes, conférences, lieu de départ de promenades guidées mais aussi rassemblement familial, regroupement d'étudiants des écoles toutes proches, etc. ; différents événements et activités pour tout public et généralement à connotation intergénérationnelle.

FP 13. AYWAILLE, Réaliser une passerelle parallèle (ou accrochée) au pont d'Aywaille pour les usagers doux.

Le projet consiste à créer une passerelle dans le cadre du développement des modes doux sur la commune. Cette passerelle se situerait en parallèle (ou accrochée) du pont d'Aywaille (Place Joseph Thiry) et permettrait aux usagers doux de passer d'un côté à l'autre de la rive, en toute sécurité, et d'ainsi relier le centre d'Aywaille au parc communal. Le lieu sera déterminé en fonction des opportunités écoulant de la réfection de la place Thiry. En effet, via ce projet, des aménagements en faveur de la mobilité douce sont déjà prévus sur le pont d'Aywaille : trottoir élargi et marquage pour rejoindre le (pré)RAVeL sur le pont.



Passerelle parallèle



Passerelle accrochée (cf. Trois-Ponts)

FP 15. AYWAILLE, Construire un Centre d'interprétation de la Nature à proximité de la Heid des Gattes en collaboration avec l'Asbl Ardenne et Gaume.

Le Centre d'Interprétation de la Nature s'intégrerait dans le paysage local. Il verrait le jour, en collaboration avec l'Asbl Ardenne et Gaume, à proximité de la Heid des Gattes. Ce centre offrirait, à tout public, divers services dans le cadre de la préservation et la promotion de la nature comme, par exemple, cela est fait à la Maison de la nature à Berinzenne :

- Informations générales concernant la nature ;
- Promenades guidées ;
- Circuits animés par des géologues ;
- Animations pédagogiques sur l'environnement (en particulier sur le thème de l'eau cf. Inondations 2021) ;
- Stages (de vacances) ;
- Expositions, conférences, cycles de formations (permaculture, etc.) ;
- Ecole du dehors ;
- Mise à disposition de locaux et collaboration avec des institutions, le PCND et des associations locales ;
- Etc.

Cet espace dédié à la nature pourrait être un lieu de rencontre ou point d'attache pour discuter ou débiter des actions ou des animations mises en place grâce aux subsides BiodiverCité comme la plantation d'arbres, de vergers ou de haies avec des bénévoles ou des écoles, la création de brochures ou de panneaux didactiques sur la nature, l'entretien de pelouses sèches situées sur le territoire de la commune, le semis de pré-fleuris, la création de balisages pour canaliser les promeneurs sur les chemins, la réalisation de balades guidées sur le thème de la nature, la restauration des sites favorables à la biodiversité, etc. Ce lieu pourrait convenir également pour des animations dans le cadre de la Semaine de l'arbre ou pour les écoles du dehors, suivies par de plus en plus d'écoles aqualiennes.



Voici les intitulés des fiches-projets qui doivent faire l'objet d'une hiérarchisation au sein du lot 3 :

FP 14. ENTITE, Améliorer/multiplier les petites infrastructures conviviales.

Le projet consiste à offrir aux Aqualiens la possibilité de pouvoir profiter d'infrastructures conviviales et fédératrices. Concrètement, le lien social intergénérationnel ainsi que l'attractivité des lieux seront insufflés à cet espace grâce, notamment, aux aménagements suivants :

- Installation de parcours viteo, d'aires de jeux, de potagers collectifs, de terrains de pétanque et d'autres infrastructures susceptibles de rassembler toutes les générations :

Lieux potentiels où concrétiser les aménagements précités :

- o Créer une plaine de jeux à Deigné ;
- o Sensibiliser au respect et au bon usage de l'aire de jeux d'Awan (rue de Saint-Roch) ;
- o Développer l'aire de jeux et créer un espace convivial dans le village de Ernonheid (qui connaît une croissance démographique) ;
- o Pallier le manque d'infrastructures à **Septraux** ;
- o Installer des **tables de pique-nique** fixées au lieu-dit **Notre Dame de la Redoute**, au-dessus de la **rue du Promontoire**, à **Playe** et au fil de la promenade de la **rue de la Reffe** ;
- o Installer des rampes de **skate-park** aux plaines de jeux où il serait opportun d'en installer ;
- o etc.

Aspects et critères à prendre impérativement en compte :

- o Le lieu choisi devra être un lieu de passage car il nécessitera une surveillance sociale : le quartier et les riverains devront en effet être respectés (règles élémentaires de savoir-vivre) ; peu ou pas d'éclairage est d'ailleurs prévu afin de ne pas encourager les rassemblements nocturnes et les nuisances qu'ils génèrent ;
 - o Les appareils et infrastructures devront être adaptés à tous ;
 - o Une attention particulière sera prévue pour les jeunes dans le développement des infrastructures ;
 - o Le lieu devra être entretenu pour éviter de tomber en désuétude.
- Installation de bancs et tables en suffisance dans tous les quartiers pour y créer davantage de zones de rencontre :
 - o Pallier le manque de bancs dans le **village de Nonceveux** ;
 - o Faire le tour des villages pour identifier les zones où il serait intéressant d'en placer.

La maintenance et de la gestion de toutes ces infrastructures souhaitées sont à prendre en compte pour leur pérennisation. En effet, d'autres communes ont malheureusement vécu de mauvaises expériences avec leurs aménagements, sévèrement vandalisés peu après leur inauguration, d'où l'importance de prévoir peu mais bien un minimum de points lumineux et de surveillance sociale permettant d'assurer un environnement sécurisant tout en valorisant le(s) site(s).

FP 12. ENTITE, Compléter et parfaire le réseau cyclo-piéton et renforcer le maillage entre les villages et vers les communes voisines.

Le projet consiste à multiplier les circuits cyclo-piétons sur l'ensemble de la commune pour faciliter au quotidien, dans un premier temps, la mobilité douce à Aywaille et, dans un second temps, avec les communes voisines : Sprimont, Comblain-au-Pont, Esneux, Chaudfontaine, Trooz, Pepinster et Theux.

5 - Julie NOËL, Agent PCDR au GREOVA



Les attentes communales et citoyennes en faveur de nouvelles ou actuelles liaisons cyclopédestres sont les suivantes : des pistes entre les différents villages de l'entité ainsi que vers les communes limitrophes.

Des aires de repos et des racks pour vélos (électriques entre autres) pourraient également être aménagés aux entrées et/ou sorties des villages afin de faire de ces derniers des lieux de rencontres ; et des grands panneaux d'informations relatifs au patrimoine paysager ou bâti pourraient être placés ici et là afin d'être lus aisément par les usagers en mouvement.

Notons qu'au regard des difficultés souvent rencontrées pour financer et aménager des pistes cyclables et piétonnes sécurisées le long des routes nationales (nombreuses sur la commune), l'on pourrait, lorsque c'est possible, plutôt miser sur la réouverture – ou du moins sur le déplacement – et l'aménagement d'anciens sentiers communaux utiles (c'est-à-dire reliant deux villages) mais oubliés car devenus inaccessibles au public (barrières, fonds de jardin, accès d'agriculteurs illégalement privatisés, etc.).

FP 10. ENTITE, Développer des parcours d'énigmes et de jeux au sein de balades pédagogiques existantes.

Développer des parcours d'énigmes et de jeux au sein de balades pédagogiques existantes (exemple : La Heid des Gattes) afin de mettre en valeur le site via des jeux adaptés aux enfants pour mieux connaître la région. Une initiative déjà testée est Totemus (<https://totemus.be/>) : une application qui permet d'accéder gratuitement à un réseau de balades connectées sous forme de chasses aux trésors, afin de vivre des expériences originales et inoubliables sur des territoires exceptionnels. L'objectif étant de partir à la (re)découverte de régions sous le signe de l'amusement et ainsi développer davantage l'attrait touristique de la région. Divers aménagements pourraient être prévus dans le cadre de cette fiche tels que :

- Modules de divertissement thématiques en lien avec le contenu des balades ;
- Bornes interactives, placées à divers points d'intérêts de la commune, afin de promouvoir les parcours ;
- Espaces conviviaux permettant de faire une pause pour les marcheurs sur le parcours et profiter du beau cadre de la commune ;
- Etc.

La maintenance et la gestion de toutes ces infrastructures souhaitées sont à prendre en compte pour leur pérennisation. En effet, d'autres communes ont malheureusement vécu de mauvaises expériences avec leurs aménagements, sévèrement vandalisés peu après leur inauguration, d'où l'importance de prévoir peu mais bien un minimum de points lumineux et de surveillance sociale permettant d'assurer un environnement sécurisant tout en valorisant le(s) site(s).

FP 9. ENTITE, Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

La rénovation énergétique des bâtiments communaux pourrait être faite via l'amélioration de, par exemple :

- La toiture : isolation thermique, installation de panneaux photovoltaïques, installation de toiture végétalisée, etc. ;
- La façade : isolation thermique ;
- Les portes et fenêtres : réparation ou remplacement des châssis ;
- L'intérieur du bâtiment : isolation thermique du sol ou du plancher ;
- Le chauffage : placement ou remplacement de la méthode de chauffage, installation d'une régulation de chauffage, installation d'un chauffage-eau solaire thermique ou via pompe à chaleur, etc. ;
- La ventilation : installation d'une ventilation mécanique contrôlée système C ou D ;
- Etc.

6 - Julie NOËL, Agent PCDR au GREOVA



La rénovation concernera des bâtiments déjà existants, les normes énergétiques s'en verront élevées et les adaptations démontreront un impact positif en termes d'économies d'énergie.

La commune pourrait également rejoindre une communauté d'énergie telle que le « Cluster Tweed » en Wallonie : <https://clusters.wallonie.be/tweed/fr/page-datterrissage/qui-sommes-nous>

FP 7. ENTITE, S'adapter et atténuer l'impact des effets du changement climatique en développant des projets environnementaux.

De nombreux acteurs et outils de gestion de l'environnement sont présents depuis longtemps sur la commune (conventions, règlements, certification PEFC, contrats de rivières, charte, etc.). De nombreuses pistes pour améliorer la biodiversité et lutter contre le réchauffement climatique ont été abordées lors des consultations citoyennes :

- Réduction drastique des émissions de GES ;
- Création de bassin de rétention des eaux pluviales ;
- Plantation d'essences locales et adaptées, notamment, à la sécheresse ;
- Conservation des ressources en eau ;
- Sensibilisation de la population (ex : réduire l'utilisation de la voiture, gestes du quotidien à appliquer, éviter la surconsommation, consommer local, etc.) ;
- Déplacement des zones industrielles hors de plaines inondables ;
- Lutte contre l'imperméabilisation croissante du sol, liée à la suppression d'espaces verts et de terrefrains végétalisés, causant des problèmes d'inondation en aval ;
- Réduction des déchets ;
- Réduction de la consommation d'électricité ;
- Décarbonation de la mobilité ;
- Etc.

FP 6. ENTITE, Réhabiliter certains bâtiments vides au nom du développement rural.

Le but de cette fiche est de réhabiliter des bâtiments vides au nom du développement rural (intérêt sociétal, environnemental ou économique) à destination des aqualiens, tels que, par exemple :

- Désacraliser des bâtiments religieux dans le but d'amener de la convivialité, etc. ;
- Convertir l'église de Houssonlogne en zone culturelle (en cours) ;
- Transformer les bâtiments vides en logements adaptés au vieillissement de la population et aux familles monoparentales (réalisé à Stoqueu, par exemple) ou en salles de village ;
- Etc.

Les biens cadastrés division 3, section A, n°1321A et section B, n°748D, sis Houssonlogne à 4920 Harzé, sont propriété de la Fabrique d'Eglise St Jacques de Harzé. Ces biens correspondent respectivement à la Chapelle de Houssonlogne et au terrain jointif. La Chapelle n'est presque plus utilisée comme lieu de culte, les bâtiments sont à l'abandon donnant une piètre image du culte catholique et la Fabrique d'Eglise St Jacques de Harzé n'a pas les moyens de pourvoir à son entretien. La Commune est à la recherche d'un immeuble pour des activités associatives, récréatives et culturelles. Un accord est intervenu entre la Commune et la Fabrique d'Eglise, il en ressort que la vente de la chapelle et du terrain attenant, en faveur de la commune, pourrait se réaliser sous certaines conditions :

- Le maintien de la nef centrale et du chœur en un seul espace pour toujours permettre, à l'occasion, la célébration du culte ;
- Le maintien du clocheton et sa cloche toujours fonctionnelle, garantissant ainsi les symboles de la chapelle ;

7 - Julie NOËL, Agent PCDR au GREOVA



- La dédicace d'un local de service pour rangement des matériels tant liturgiques que ceux des festivités de la Ste Anne.

Les travaux de transformation de la sacristie en chapelle, d'un local rangement, de sanitaires, de l'aménagement des abords et de réparation de la cloche estimés à la somme de 60.000 euros TVAC seront pris en charge par la Commune, somme qui sera déduite du prix d'achat de la propriété de la FE estimée à 112.000€.

La désaffectation de la chapelle a été décidée par le Ministre wallon Christophe Collignon en date du 16 mars 2023. La tutelle provinciale de la Fabrique d'Eglise doit encore donner son accord sur la vente de ces biens à la Commune d'Aywaille suivant un projet d'acte du Comité d'Acquisition de Liège.

FP 4. AYWAILLE, Créer une Maison des Associations.

Le projet consiste à offrir aux Aqualiens la possibilité de pouvoir profiter d'un espace de convivialité fédérateur. Le lieu n'est pas encore défini mais devra être assez central pour desservir un maximum de citoyens. Il serait intéressant de s'inspirer d'initiatives telle que la PILE à Malmedy. Ce projet se veut inclusif ; il n'y a pas de limite d'âge, de catégorie socioprofessionnelle ou de discrimination envers les personnes handicapées. La Maison des Associations s'inscrit dans la politique du Gouvernement wallon qui vise à lutter contre l'exclusion. Lutte dont les objectifs sont les suivants :

- Rompre l'isolement social ;
- Améliorer le bien-être et la qualité de la vie des Aqualiens ;
- Lutter contre la fracture numérique ;
- Favoriser le lien social et l'engagement citoyen ;
- Assurer une proximité de différents services ;
- Créer un lieu de rencontre, d'animations et de convivialité ;
- Créer un lieu de référence pour les habitants de l'entité.

Concrètement, le lien social intergénérationnel ainsi que l'attractivité des lieux seront insufflés à cet espace, notamment, par les activités et aménagements suivants :

- Créer une salle polyvalente et accessible ;
- Accueillir des expositions (photos, etc.) ;
- Développer un café philosophie ;
- Créer un repair café ;
- Mettre à disposition d'associations existantes des locaux pour exercer leurs activités ;
- Etc.

4. Priorisation des fiches-projets au sein des lots 2 et 3

Les membres de la CLDR, la Commune et les Agents de développement ont déjà procédé à un classement des fiches-projets en lot (0, 1, 2 et 3) lors de la précédente CLDR. La priorisation avait été faite stratégiquement en tenant compte, pour chaque lot, d'une certaine équité entre les villages, d'une diversité dans les domaines et la nature des projets, d'un attrait pour le Développement Rural, etc. Une équité dans la nature et domaines des projets doit également être respectée dans le classement de ceux-ci au sein des lots. Par exemple, si la CLDR souhaite donner priorité à la mobilité douce au sein du lot 2, il serait judicieux de privilégier d'autres domaines au sein des lots 1 et 3 tels que la biodiversité, le socio-culturel, le patrimoine, l'économie, etc.

8 - Julie NOËL, Agent PCDR au GREOVA



L'objectif de cette CLDR sera donc de classer les fiches-projets au sein des lots 2 et 3 afin de leur donner un ordre de priorité pour leur réalisation. Cette hiérarchisation des fiches-projets reste, bien entendu, assez théorique. En effet, dans les faits, si l'opportunité se présente de réaliser la fiche 2.5 avant la 2.1, la Commune ne sera pas pénalisée par la Région Wallonne. La hiérarchisation des fiches-projets au sein du lot 1 avait déjà été faite lors de la précédente CLDR du 05 juillet 2023.

Fiches-projets	Priorisation	Infos suppl.
LOT 1		
FP 1. AYWAILLE, Acheter le bâtiment de la gare (bien situé et très accessible) pour y créer un espace polyvalent et fédérateur offrant des services divers aux citoyens. Max. 80% : 680 000/ total 850 000 € : Bâtiment de service	LOT 1.1	/
FP 8. AYWAILLE, Réaliser un réseau de chaleur destiné à différents bâtiments communaux. Max. 60% : 510 000/ total 850 000 € : Energie	LOT 1.2	/
FP 11. ENTITE, Poursuivre le travail effectué dans le cadre du PCMDM afin de développer la mobilité douce sur le territoire aqualien. Max. 80% : 680 000 / total 850 000€ : Mobilité douce	LOT 1.3	/
LOT 2		
FP 2. ENTITE, Doter la commune d'un bâtiment de hall-relais agricole destiné au circuit-court en OVA. Max. 60% : 510 000 / total 850 000 € : Economie	LOT 2. ... ?	
FP 3. REMOUCHAMPS, Aménager le quartier du vieux Sougné. Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € : Espace partagé	LOT 2. ... ?	
FP 5. AYWAILLE, Reconstruire un espace polyvalent. Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € : Espace convivial	LOT 2. ... ?	
FP 13. AYWAILLE, Réaliser une passerelle parallèle (ou accrochée) au pont d'Aywaille pour les usagers doux. Max. 80% : 680 000 / total 850 000€ si communal : Mobilité douce	LOT 2. ... ?	
FP 15. AYWAILLE, Construire un Centre d'interprétation de la Nature à proximité de la Heid des Gattes en collaboration avec l'Asbl Ardenne et Gaume. Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € : Environnement	LOT 2. ... ?	

9 - Julie NOEL, Agent PCDR au GREOVA



LOT 3		
FP 14. ENTITE, Améliorer/multiplier les petites infrastructures conviviales. Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € : Espace convivial	LOT 3. ... ?	
FP 12. ENTITE, Compléter et parfaire le réseau cyclo-piéton et renforcer le maillage entre les villages et vers les communes voisines. Max. 80% : 680 000 / total 850 000€ si communal : Mobilité douce	LOT 3. ... ?	
FP 10. ENTITE, Développer des parcours d'énigmes et de jeux au sein de balades pédagogiques existantes. Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € si Espace convivial	LOT 3. ... ?	
FP 9. ENTITE, Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments communaux. Max. 60% : 510 000/ total 850 000 € : Energie	LOT 3. ... ?	
FP 7. ENTITE, S'adapter et atténuer les effets Prévenir—les du changements climatiques en développant des projets environnementaux. Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € : Environnement	LOT 3. ... ?	
FP 6. ENTITE, Réhabiliter certains bâtiments vides au nom du développement rural. Max. 80% : 680 000/ total 850 000 € : Bâtiment de service (Max. 60% : 510 000/ total 850 000 € : Logement / Energie)	LOT 3. ... ?	
FP 4. AYWAILLE, Créer une Maison des Associations. Max. 80% : 680 000/ total 850 000 € : Bâtiment de service	LOT 3. ... ?	

5. Divers

Complément informations FP du lot 1 :

FP 1.3 ENTITE, Poursuivre le travail effectué dans le cadre du PCMDM afin de développer la mobilité douce sur le territoire aqualien :

Catégories	Lieux	Types d'aménagements
Intermodalité	RN633 à hauteur du centre culturel	Mobipôle
Piéton	Liaison rue Presseux Ruz rue Piersay	Sentier à réhabiliter
Piéton	Liaison Awan Harzé via Fontenaille	Sentier à réhabiliter
Cyclo-piéton	Chaiçon manquant entre la RN633 et le futur RAVel via station d'épuration	Cyclo-piéton bidirectionnel
Cyclo	Liaison Kin Aywaille via la rue Mathieu Carpentier	Cyclo bidirectionnel
Cyclo piéton	Awan RN86 liaison rue de Hoyemont rue Awan Fond de la Ville	Cyclo piéton bidirectionnel
Cyclo	Placer des abris vélo dans les pôles utilitaires	Chemin à aménager
Piéton	Centre d'Aywaille et de Sougné-Remouchamps	Itinéraires fléchés
Cyclo	Liaison Awan Aywaille	Cyclo bidirectionnel
Cyclo	Liaison Chambrailles Aywaille	Cyclo bidirectionnel
Cyclo	Sougné-Remouchamps Daigné	Cyclo bidirectionnel

6. Conclusion

10 - Julie NOEL, Agent PCDR au GREOVA